Nations Unies S/2014/342



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mai 2014
Français
Original : anglais

Trente-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Par sa résolution 2112 (2013), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2014 le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et m'a prié de lui présenter un rapport final, au plus tard le 15 mai 2014. Le présent rapport rend compte des faits nouveaux importants survenus depuis mon rapport à mi-parcours daté du 24 décembre 2013 (S/2013/761), présente les principales conclusions de l'examen stratégique de la Côte d'Ivoire et contient mes recommandations concernant l'Opération, y compris la prorogation de son mandat.

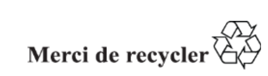
II. Situation politique

2. Le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, et son gouvernement ont continué de prendre des mesures en vue de désamorcer les tensions politiques, de remédier à l'insécurité et d'accélérer la reprise économique. Dans son discours à la nation à l'occasion du Nouvel An, le Président a souligné l'importance que revêtent la réconciliation et la cohésion nationale et a, à cette fin, exprimé la détermination du Gouvernement à poursuivre le dialogue avec les opposants politiques et à faire de nouveaux gestes de conciliation en direction des partisans de l'ancien régime.

3. L'année 2013 s'est ouverte sur un élan constructif en ce qui concerne le dialogue politique, notamment dans le contexte du cadre permanent de dialogue; au niveau bilatéral, entre le Gouvernement et l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI); et entre les partis politiques de l'opposition. Les efforts ont porté sur la mise en place de nouveaux mécanismes pour poursuivre le dialogue et les négociations avec le Gouvernement.

4. Lors de ses pourparlers directs avec le Gouvernement le 15 janvier, le FPI a été prié d'encourager ses partisans vivant en exil à regagner le pays et de soumettre une liste de ses membres encore détenus ou dont les avoirs ont été gelés dans le contexte de la crise postélectorale. Le Gouvernement avait auparavant annoncé qu'il avait l'intention de procéder au dégel des comptes bancaires des personnes associées à l'ancien régime qui avaient été remises en liberté provisoire et de les réintégrer dans la fonction publique. Entre le 27 janvier et le 7 février, 124 autres fidèles de l'ancien Président Laurent Gbagbo, qui avaient été arrêtés sous l'inculpation d'atteinte à la sécurité de l'État, ont été libérés sous caution. Qui plus

14-03795 (F) 210514 210514





est, le 3 avril, le Procureur d'Abidjan a annoncé que 43 comptes bancaires avaient été débloqués; le FPI a réagi en demandant qu'il soit procédé au dégel de 260 autres comptes appartenant à des proches de l'ancien Président.

5. Le Président a à maintes reprises demandé aux Ivoiriens vivant en exil de revenir dans le pays. En janvier, l'ancien Directeur général du port d'Abidjan qui avait été étroitement associé à l'ancien régime est rentré, de même que l'ancien Ministre de la défense et l'ancien Ministre des mines et de l'énergie. En janvier, le Ministre responsable de la défense a accueilli 1 443 membres des anciennes forces de défense et de sécurité ivoiriennes qui avaient fui le pays durant la crise postélectorale.

6. Le 3 février, le Président a prorogé jusqu'en septembre 2014 le mandat de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, dont le mandat initial de deux ans avait expiré en septembre 2013. La Commission se concentre sur les tâches suivantes : a) recherche de la vérité; b) audiences publiques des victimes, des coupables et des témoins; c) recommandations au Gouvernement concernant les réparations et autres moyens de réconciliation. Le 6 février, les membres de la Commission se sont entretenus avec le Président du FPI, qui a souligné combien la réconciliation était importante et a soutenu publiquement les travaux de la Commission. Entre le 27 février et le 12 mars, la Commission a piloté le processus de recherche de la vérité dans huit villes, enregistrant les témoignages de 2 106 victimes concernant des massacres, des enlèvements, des disparitions, des blessures graves, des actes de torture, des viols, ainsi que le pillage et la destruction de biens. La Commission a par la suite décidé d'étendre cet exercice à l'ensemble du pays. Cela étant, le rapport que la Commission a soumis au Président en novembre 2013 n'a toujours pas été rendu public.

7. Bien que l'année ait commencé sur une note positive, le climat politique est devenu de plus en plus tendu les mois suivants. Le 20 mars, le Gouvernement a décidé de transférer Charles Blé Goudé, ancien dirigeant des Jeunes patriotes, à la Cour pénale internationale de La Haye. Considérant que cette décision constituait un grave obstacle à la réconciliation nationale, le FPI a par la suite annoncé qu'il ne participerait plus au dialogue avec le Gouvernement. Le 26 mars, 12 partis de l'opposition, qui étaient regroupés au sein du FPI, ont annoncé la création d'une nouvelle coalition, l'Alliance des forces démocratiques de Côte d'Ivoire. Puis, le 29 mars, le Front a publié un communiqué dans lequel il a critiqué la gouvernance, exigé la dissolution de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation et appelé au boycottage du recensement national qui avait débuté le 17 mars, déplorant que les résultats ne rendent pas fidèlement compte de la démographie du pays. Le 3 avril, l'Alliance a recommandé d'instaurer un nouveau cadre de discussions avec le Gouvernement, en proposant de nommer un médiateur neutre, d'établir un calendrier précis et de mettre en place un mécanisme de suivi. Le FPI a aussi annoncé que le dialogue ne reprendrait que lorsqu'un médiateur serait nommé pour assurer le suivi des accords conclus par les deux parties.

8. Dans l'entretemps, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les réformes liées aux élections. Le 8 janvier, le Président de la Commission électorale indépendante a annoncé que tous les partis politiques et autres parties prenantes seraient consultés sur la réforme de la Commission et la révision de la liste des électeurs. Le 8 mars, l'Institut national démocratique a fait des recommandations publiques en faveur de la réforme électorale, soulignant l'importance que revêtent le

dialogue, la mise en œuvre rapide des réformes et la réconciliation pour rétablir la confiance dans les mécanismes politiques et électoraux. Le 1er avril, le Gouvernement a tenu des discussions sur la restructuration de la Commission dans le contexte du cadre permanent de dialogue, auxquelles le FPI a refusé d'assister. Le 9 avril, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi sur la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission, qui a été soumis à l'Assemblée nationale pour approbation. Selon le projet, le nombre de membres du Comité central serait ramené de 31 à 13, dont quatre seraient nommés par le Président, trois représenteraient la coalition politique au pouvoir et trois autres seraient issus de la société civile. De plus, le nombre de comités départementaux et locaux serait réduit. Le FPI a critiqué ces propositions et, le 23 avril, l'Alliance a proposé une autre formule. D'autres dirigeants de l'opposition ont aussi déploré que les propositions avancées lors de la réunion du 1er avril n'aient pas été prises en compte.

9. Les acteurs politiques ont continué de se positionner en prévision des élections de 2015. Le 9 avril, le Président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, Henri Konan Bedié, s'est entretenu avec les secrétaires généraux des partis au pouvoir regroupés au sein du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix pour examiner les moyens de relancer la coalition. De nouvelles alliances entre les partis politiques de l'opposition ont aussi vu le jour.

10. Des progrès limités ont été accomplis s'agissant du règlement des problèmes à l'origine de la crise ivoirienne, à savoir la nationalité et le foncier. La loi sur la nationalité adoptée par l'Assemblée nationale en août 2013 est entrée en vigueur en avril. Dans le même temps, l'ONU a continué d'aider à élaborer des projets de loi visant à améliorer le contrôle démocratique et préconisé la séparation des pouvoirs exécutif et législatif.

Justice nationale et internationale

11. Les efforts visant à traduire en justice les auteurs présumés de crimes violents commis durant la crise postélectorale se sont poursuivis. Le mandat de la cellule spéciale d'enquête créée en 2011 pour enquêter sur les crimes perpétrés durant cette période a été prorogé par un décret présidentiel du 30 décembre, et la cellule a été reconfigurée pour devenir une cellule spéciale d'enquête et d'examen dotée de ressources et de moyens accrus. La cellule continue toutefois de s'intéresser essentiellement aux partisans de l'ancien régime.

12. Les procédures de confirmation des charges portées contre l'ancien Président Gbagbo se sont poursuivies à la Cour pénale internationale. De plus, le 12 mars, la Cour a annoncé que M. Gbagbo serait maintenu en détention jusqu'à son procès pour garantir sa comparution devant les juges et empêcher toute obstruction éventuelle des enquêtes ou des audiences.

13. Le 3 mars, la Cour pénale internationale a rejeté la requête de sursis formulée par le Gouvernement concernant M. Blé Goudé et exigé son transfèrement immédiat à La Haye. Comme suite à la décision prise en Conseil des ministres (voir par. 7 ci-dessus). M. Blé Goudé a été remis à la Cour le 22 mars et a comparu pour la première fois devant la chambre préliminaire le 27 mars.

14. L'ancienne Première Dame Simone Gbagbo, qui est toujours en détention à Odienné, a été entendue par un juge de la cellule nationale spéciale d'enquête et

d'examen les 4 et 5 février. Le 25 février, le Gouvernement a fourni à la chambre préliminaire de la Cour pénale internationale des informations actualisées sur les poursuites engagées au niveau national et a réaffirmé sa volonté d'organiser le procès de Mme Gbagbo en Côte d'Ivoire. Le 8 avril, l'équipe de la défense a confirmé à la Cour que Mme Gbagbo préférait être jugée en Côte d'Ivoire.

15. Le 3 février, le procureur militaire a innocenté 10 policiers de haut rang qui avaient été accusés d'avoir désobéi aux ordres lors de la crise postélectorale. Le 12 février, le tribunal militaire a déclaré l'ancienne directrice de l'Académie nationale de police coupable de détournement de fonds et l'a condamnée, ainsi que quatre des six policiers également inculpés, à deux ans d'emprisonnement. Le 24 avril, la Cour suprême a reporté pour la troisième fois l'audience de l'appel formé par l'ancien commandant de la Garde républicaine, qui a été reconnu coupable en octobre 2012 de crimes commis durant la crise postélectorale et du meurtre de l'ancien Président Robert Guéï.

III. Sécurité

16. La situation sur le plan de la sécurité en Côte d'Ivoire est demeurée généralement stable mais précaire, à cause de la criminalité élevée et de l'insécurité le long de la frontière avec le Libéria, qu'il s'agisse de vols à main armée, d'actes de banditisme ou de cambriolages, souvent commis par des éléments des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), les dozos (chasseurs traditionnels) ou des ex-combattants. Des conflits intercommunautaires violents sont toujours signalés, en particulier dans le nord et le sud-est, tandis que les activités de groupes armés et d'anciens combattants livrés à eux-mêmes continuent de mettre en danger la stabilité. En février et mars, des manifestations d'anciens combattants à Man et à Bouaké ont tourné à la violence.

17. Le 23 février, des individus armés ont attaqué les positions des FRCI à Fete et à Grabo, près de la frontière avec le Libéria, tuant quatre soldats et un civil, ce qui a constitué un revers depuis la dernière attaque importante dans cette région menée en mars 2013. Les forces de l'ONUCI ont échangé des tirs avec les assaillants. Les forces nationales de sécurité ont riposté en menant une opération au cours de laquelle 32 personnes ont été arrêtées sous l'inculpation d'atteinte à la sécurité de l'État.

18. La présence de restes explosifs de guerre ainsi que d'armes et de munitions dans des lieux non sécurisés constitue toujours une menace. L'ONUCI et le Service de la lutte antimines de l'ONU ont aidé les pouvoirs publics à renforcer les capacités nationales permettant de gérer les armes et les munitions et de les mettre en lieu sûr, grâce à la construction ou à la remise en état de trois sites de stockage. Le Service de la lutte antimines a aussi contribué à éliminer trois engins non explosés et plus de 2 500 kilogrammes de munitions.

IV. Questions régionales

19. À la quarante-quatrième session ordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'est tenue à Yamoussoukro les 28 et 29 mars, le Président du

Ghana, John Dramani Mahama, a été élu pour succéder au Président de la Côte d'Ivoire à la tête de la CEDEAO. Durant la période considérée, le Président de la Côte d'Ivoire a rencontré le Roi du Maroc, ainsi que les chefs d'État du Bénin, du Burkina Faso et du Ghana.

20. Le 22 mars, l'épidémie du virus Ebola a été confirmée dans la région de la Guinée forestière, près de la frontière de la Guinée avec le Libéria, et par la suite à Conakry. Après une alerte lancée par l'Organisation mondiale de la Santé qui a demandé de renforcer la surveillance des maladies apparentées à une fièvre hémorragique virale, les pays voisins de la Guinée ont mis en place des mesures de sécurité le long de leurs frontières terrestres afin de protéger les personnes à risque et d'empêcher la propagation du virus. Les cas suspects signalés au Mali se sont avérés négatifs aux tests de dépistage, tandis qu'on déplorait, respectivement, 143 et 11 décès liés à la maladie en Guinée et au Libéria au 1er mai. Aucun cas d'infection à virus Ebola n'avait été signalé en Côte d'Ivoire au 1er mai, et les frontières avec la Guinée et le Libéria sont restées officiellement ouvertes. Toutefois, on a signalé des incidents mettant en cause certains éléments des FRCI, qui ont empêché la population de traverser la frontière avec le Libéria.

21. L'ONUCI a continué d'aider à mettre en œuvre la stratégie de sécurité transfrontière de l'Union du fleuve Mano et a participé aux réunions des groupes communs Côte d'Ivoire-Libéria chargés d'assurer la sécurité aux frontières et de renforcer la confiance. Avec l'aide de l'ONUCI et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement ivoirien a rédigé un projet d'arrêté ministériel en vue de créer une cellule de lutte contre la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et l'ONUCI ont souligné que la création d'une telle cellule devrait être une tâche prioritaire.

22. La coopération entre l'ONUCI et la Mission des Nations Unie au Libéria s'est poursuivie. Les deux missions ont notamment mené des opérations communes à la frontière, effectué des patrouilles le long de la frontière et utilisé des hélicoptères armés le long de la frontière qui sépare la Côte d'Ivoire et le Libéria et au-delà. Les forces de sécurité ivoiriennes et libériennes ont également poursuivi leur collaboration, mais ont dû interrompre provisoirement leurs activités communes à cause de l'épidémie du virus Ebola. L'ONUCI a aussi continué de surveiller l'application de l'embargo en appui à l'action menée par le Gouvernement et aux travaux du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire.

V. Réforme du secteur de la sécurité et des institutions garantes de l'état de droit

23. Le Gouvernement s'est attaché en priorité à mettre en œuvre la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et a pris des mesures en vue d'améliorer la parité hommes-femmes dans les institutions chargées de la sécurité, en particulier dans la gendarmerie. L'importance de la participation des femmes sur un pied d'égalité a été réaffirmée lors de la première journée nationale des femmes dans l'armée et le secteur paramilitaire, qui a eu lieu le 7 mars. Des mesures ont également été prises en vue de réhabiliter les dozos dans leur rôle coutumier de chasseurs traditionnels.

24. Durant la période considérée, le Gouvernement a défini les modalités d'un mécanisme de sélection pour la police. Avec le concours de l'ONUCI, le secrétariat du Conseil national de sécurité a accéléré la décentralisation de la réforme du secteur de la sécurité, notamment grâce à la création de comités locaux. Le Conseil a également facilité la coordination avec les ministères d'exécution et a publié un magazine et un bulletin trimestriels. Le Gouvernement a créé une commission chargée d'enquêter sur les crimes commis lors de la crise postélectorale.

25. Le 22 janvier, le Président de la Côte d'Ivoire a promu plus de 500 gendarmes et soldats des FRCI, y compris plusieurs chefs militaires des anciennes Forces nouvelles. Le 9 février, le FPI a demandé la suspension du décret de 2011 unifiant les anciennes forces armées nationales de Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles, et exigé que les FRCI soient désormais baptisées « Forces armées nationales de Côte d'Ivoire ».

26. La police et la gendarmerie ont été partiellement opérationnelles dans l'ensemble du pays, mais les services de sécurité ne disposaient des ressources et des équipements nécessaires qu'à Abidjan, Bouaké et Daloa, ce qui a limité leur aptitude à mener des enquêtes et à lutter contre la criminalité, y compris contre les violences sexuelles et sexistes, dans la plupart des régions. La population continue de ne pas avoir confiance dans les services de sécurité.

27. On se heurte toujours à des problèmes pour ce qui est de faire avancer le plan stratégique pour la Police nationale qui est en suspens, de rétablir la confiance entre la population et les forces nationales de sécurité, de garantir que les autorités ont la volonté politique de mettre en œuvre des réformes sectorielles, de renforcer le rôle de la société civile et d'accélérer le rythme des réformes. La fragilité des institutions en général a aussi pesé sur la mobilisation en faveur des initiatives de sécurité régionale.

Justice et administration pénitentiaire

28. La mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la justice a progressé. Les 40 tribunaux du pays sont devenus pleinement opérationnels et des magistrats ont été détachés dans tout le pays. Les centres de conseil juridique établis à Bondoukou, Bouaké, Guiglo, Korhogo, Man et San Pedro ont fourni des consultations gratuites à quelque 3 000 personnes. Dans 40 % des cas, ces consultations portaient sur les droits de l'enfant. Mais les cours d'assises n'ont toutefois pas siégé.

29. En février, l'Institut national de formation judiciaire a révisé les programmes de formation élaborés à l'intention des juges, des gardiens de prison, des greffiers et des agents des services sociaux. De plus, en mars, des efforts ont été entrepris en vue d'élaborer une charte de déontologie pour le personnel judiciaire et de définir des codes de conduite pour la lutte contre la corruption. Des initiatives ont également été prises afin de dispenser une assistance juridique gratuite et de mettre le droit pénal et le droit civil en conformité avec les normes des droits de l'homme. Il reste encore à s'assurer que la réforme du système de justice militaire est compatible avec les normes internationales, et à améliorer le respect des obligations liées à l'exercice de responsabilités.

30. L'ONUCI a accompagné les pouvoirs publics dans la réforme pénitentiaire, en dispensant des conseils sur l'administration des prisons, en comblant certaines

lacunes en matière de sécurité et en définissant des procédures opérationnelles, ainsi qu'en remédiant aux problèmes liés à l'intégration des ex-combattants dans l'administration pénitentiaire. Les 34 prisons du pays sont pleinement opérationnelles, même si la sécurité pose toujours problème; sept évasions ont été signalées, au cours desquelles 14 détenus ont pris la fuite.

VI. Désarmement, démobilisation et réintégration

31. L'Autorité nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) a, avec l'appui de l'ONUCI, mis la dernière main à son cadre programmatique, qui a été présenté aux partenaires internationaux en février. Elle a également établi des partenariats avec des institutions nationales intervenant dans les domaines de la finance, de la formation et de l'emploi, et avec des donateurs internationaux. L'Union européenne et la Banque africaine de développement se sont engagées à donner l'une, 14 millions d'euros et l'autre, 30 millions de dollars, à l'appui de ce programme.

32. Au 1er mai, 22 590 ex-combattants, dont 1 596 femmes, ont été désarmés et démobilisés, et 6 939 armes, 531 583 cartouches de munitions pour armes légères et 8 512 engins explosifs ont été récupérés. Environ 70 activités de désarmement et de démobilisation ont été organisées au camp de désarmement, de démobilisation et de réintégration près d'Abidjan, essentiellement à l'intention des jeunes membres des FRCI et d'anciens éléments des Forces nouvelles. Des activités de désarmement et de démobilisation moins importantes ont également été menées dans le centre et le sud-ouest du pays. Toutefois, des problèmes de posent toujours concernant l'absence d'exclusive et la transparence. Le taux d'inscription des combattants fidèles à l'ancien Président Gbagbo est resté faible (13 %) et un nombre considérable de personnes non enregistrées dans la base de données nationale sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration l'ont été à titre rétroactif.

33. Le 25 février, l'ONUCI a lancé huit projets de réinsertion et communautaire. Quelque 250 ex-combattants et autres personnes ont participé à des activités génératrices de revenus. De plus, en mars, l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a mis en place un programme de réinsertion sociale, comprenant une formation à la responsabilité citoyenne, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et au VIH/sida. Au 1er mai, 30 455 personnes avaient bénéficié d'un appui à la réinsertion, dont 19 986 étaient pleinement réintégrées.

34. À l'appui du désarmement de la population civile, la Commission nationale de lutte contre les armes légères et de petit calibre a mené, avec le concours du Service de la lutte antimines, sept opérations de collecte d'armes à Abidjan et à Bouaké, récupérant 104 armes, 105 grenades, 49 dispositifs d'amorçage, 11 obus de mortier, 13 roquettes et 7 690 cartouches de munitions.

VII. Rétablissement de l'autorité de l'État

35. Le nombre de sous-préfectures opérationnelles est passé de 358 à 422, à la suite de la nomination de membres du corps préfectoral en janvier, mais l'efficacité des administrations locales demeure entravée par l'insuffisance des infrastructures et des ressources, et le manque de capacités techniques et professionnelles, ce qui a

nui à la prestation de services. Le Fonds pour la consolidation de la paix a continué d'appuyer la remise en état de certaines infrastructures publiques dans l'ouest du pays. L'administration fiscale n'a pas été rétablie dans la plupart des régions et les services des douanes et de surveillance des frontières demeurent insuffisants à cause d'un manque de coordination et des difficultés budgétaires.

36. Les autorités locales ont contribué à promouvoir la cohésion sociale, même si le programme national lancé en mai 2013 n'a pas pu être mené à bien en raison de difficultés financières. Au mois de février, afin de renforcer l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies aux initiatives nationales, ma Représentante spéciale, l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants de la Banque mondiale se sont rendus dans l'ouest de la Côte d'Ivoire pour consulter les parties prenantes locales sur les besoins prioritaires en matière de cohésion sociale, de réconciliation, de développement, de sécurité et de droits de l'homme.

37. Des conseils régionaux et municipaux ont été installés à la suite des élections locales d'avril 2013, bien que des problèmes persistent en ce qui concerne la répartition des tâches entre les différents niveaux de gouvernement (national, régional et municipal), le déficit de financement et le maintien de l'ordre. En avril, l'ONUCI et le PNUD ont réuni les conseils régionaux, les préfets et les maires pour examiner la répartition des tâches et les priorités de développement.

VIII. Droits de l'homme

38. S'agissant de la situation des droits de l'homme, on a continué de recevoir des informations faisant état d'exécutions sommaires, de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires, de détentions illégales, de torture, de racket et d'extorsion. Depuis mon dernier rapport, des éléments des FRCI, des dozos et des ex-combattants auraient été impliqués dans 10 exécutions extrajudiciaires, 52 cas d'arrestation et de détention arbitraires et 6 cas d'extorsion et de racket. Le recours excessif à la force par des éléments des FRCI menace le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des civils. Comme les auteurs présumés de ces actes qui font partie des FRCI sont rarement traduits en justice, il s'en dégage une impression d'impunité qui ébranle la confiance.

39. Les personnes arrêtées dans le cadre de la crise postélectorale se voient toujours refuser la garantie d'une procédure régulière et d'autres garanties des droits de l'homme, certaines étant détenues dans des centres non officiels et n'ayant pas accès aux services de santé ou aux services d'un avocat. Après les attaques survenues à Grabo et à Fete (voir par. 17 plus haut), l'ONUCI a conclu que des soldats des FRCI avaient participé aux actes de torture et aux mauvais traitements infligés à des personnes détenues dans des centres non officiels jusqu'à leur transfert à la prison d'Abidjan, le 4 mars.

40. Aux premières heures de la journée du 17 février, des responsables des services de sécurité libériens et ivoiriens ont forcé 21 Ivoiriens, dont 15 réfugiés immatriculés, à quitter le Libéria pour retourner en Côte d'Ivoire. Ces Ivoiriens et cinq ressortissants libériens avaient été arrêtés par les autorités libériennes au motif qu'ils auraient eu l'intention de déstabiliser les deux pays, et détenus sans aucun respect de leur droit à une procédure régulière. À leur arrivée à Abidjan, les Ivoiriens ont finalement été accusés d'atteinte à l'ordre public. Le 1er mars, six d'entre eux ont été libérés faute de preuves et sont retournés le 6 mars dans un camp

de réfugiés au Libéria, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les 15 autres ont été transférés à la prison d'Abidjan.

41. Le 10 janvier, le Gouvernement a adopté deux décisions interministérielles, fixant les traitements et autres prestations du personnel de la Commission nationale des droits de l'homme. S'il témoigne de l'avancée institutionnelle dans le domaine des droits de l'homme, ce nouveau cadre révèle aussi que le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés publiques exerce un contrôle excessif sur la Commission, en violation des principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Violence sexuelle

42. Au 1er mai, 10 mariages forcés ou précoces, 171 cas de viols, dont 19 viols collectifs, et quatre attaques contre des garçons ont été signalés. L'impunité dont jouissent les responsables de ces violations continue d'être un problème, étant donné le faible taux de poursuites, la requalification du viol en « attentat à la pudeur » et le coût élevé des certificats médicaux requis pour prouver le viol. On continue d'avoir recours à des mécanismes traditionnels pour régler ces cas, du fait des moyens d'enquête limités, des pressions et de la peur de la stigmatisation, et du manque de confiance dans le système de justice pénale. Le Gouvernement n'a pas encore alloué de ressources pour la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, lancée en juillet 2013.

Protection de l'enfance

43. Au 1er mai, 60 cas de trafic d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail ont été signalés; peu semble avoir été fait pour enquêter sur ces affaires ou en assurer le suivi. Au cours de la période considérée, 31 cas de mutilations génitales féminines ont été signalés, et 18 filles ont pu échapper à la circoncision à la suite d'une intervention des gendarmes à Djoman. L'enregistrement des naissances reste également une priorité; à ce jour, 2,8 millions d'enfants ne sont pas enregistrés. Entre-temps, le projet de politique nationale de protection de l'enfance n'a pas encore été adopté par le Conseil des ministres.

44. Les délinquants juvéniles ont continué d'être soumis à de longues périodes de détention, souvent dans des conditions contraire aux normes de justice pour mineurs : les mineurs et les adultes ne sont pas séparés dans les prisons et l'accès aux services de santé et à des possibilités d'éducation ou de formation professionnelle permettant de faciliter la réinsertion est insuffisant.

IX. Médias

45. La résurgence de propos incendiaires et d'informations fausses, ainsi que de l'incitation à la haine dans certains médias s'est poursuivie. Le Conseil national de la presse a infligé un blâme à des journaux et à un magazine ou les a suspendus pour propos injurieux; il a également organisé des campagnes de sensibilisation à l'intention des médias. En mars, le Gouvernement a prié les médias de couvrir le processus de réconciliation en faisant preuve de professionnalisme. L'ONUCI a mené des activités en faveur de la déontologie et de la responsabilité professionnelles dans le cadre de la couverture d'événements sensibles, et

ONUCI-FM a continué de diffuser des informations impartiales sur l'ensemble du territoire national.

X. Situation économique

46. En 2013, le produit intérieur brut a augmenté de 8,1 % et devrait encore augmenter de 8,2 % en 2014. En dépit d'une augmentation de 9 % des dépenses publiques en 2013, la balance extérieure et la dette sont demeurées dans les limites des critères de performance fixés par le Fonds monétaire international. L'augmentation des dépenses publiques s'explique par une augmentation des dépenses liées aux fonctionnaires, après que le Gouvernement a doublé le salaire minimum pour le porter à 60 000 francs CFA par mois (environ 120 dollars). Il est également prévu de recruter 18 933 nouveaux employés en 2014, dont 3 641 ex-combattants.

47. Le développement du secteur privé est demeuré une priorité. En janvier, le Gouvernement a organisé un forum des investisseurs pour promouvoir les débouchés dans l'agro-industrie, l'industrie et le secteur minier. Les annonces d'investissement se sont élevées à 886 millions de dollars, dont 326 millions sous la forme de partenariats entre les secteurs public et privé et 560 millions provenant d'investisseurs privés.

48. Les activités minières se sont également intensifiées. Avec l'inauguration de deux nouvelles mines d'or en janvier, il y a maintenant cinq mines exploitées pour une production estimée entre 13 et 16 tonnes par an, soit une augmentation de plus de 20 %. Le 27 janvier, la Côte d'Ivoire a adopté un code d'exploitation minière pour la gestion des risques liés à l'environnement reposant sur la transparence, la traçabilité et la responsabilité sociale.

49. Malgré le potentiel de croissance de la Côte d'Ivoire, la rareté des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, demeure problématique. En 2013, quelque 30 000 emplois ont été créés dans le secteur formel et 100 000 dans le secteur informel, bien qu'environ 400 000 nouveaux demandeurs d'emploi soient enregistrés chaque année.

XI. Situation humanitaire

50. La situation humanitaire a continué de s'améliorer : plus de 8 000 réfugiés sont retournés chez eux au cours du premier trimestre de 2014. Sur environ 300 000 Ivoiriens qui ont fui le pays pendant les violences postélectorales, quelque 65 000 sont encore en quête d'asile, dont 43 613 se trouvent au Libéria, environ 8 500 au Ghana, 6 500 en Guinée et 2 500 au Togo. À la suite du déclenchement de la maladie virale Ebola, le 31 mars, le Gouvernement ivoirien a demandé au HCR de suspendre son appui aux retours volontaires.

51. Les attaques de Grabo et de Fete (voir par. 17 plus haut), ont provoqué des déplacements de population temporaires et peuvent avoir eu des effets négatifs sur le rapatriement librement consenti. Le Programme alimentaire mondial a également eu des difficultés à assurer sa chaîne d'acheminement des denrées alimentaires pour les rapatriés en provenance du Libéria. La force de l'ONUCI a continué d'escorter les convois de rapatriés ivoiriens et effectué des patrouilles dans les zones de retour,

tandis que les organismes des Nations Unies ont formé des soldats des FRCI à la protection de civils.

52. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont élaboré des programmes socioéconomiques à l'intention des collectivités pour appuyer la réinsertion durable des rapatriés, mettant l'accent sur les services sociaux de base. Une stratégie nationale de rapatriement et de réinsertion durables, actuellement mise au point par le PNUD, en coordination avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies, est basée sur un profil des personnes déplacées établi par le HCR.

53. Les organisations ont commencé à passer des secours d'urgence aux programmes axés sur le développement; toutefois, des poches d'extrême vulnérabilité demeurent dans l'ouest et le nord du pays, où des mesures s'imposent pour lutter contre la malnutrition, l'insécurité alimentaire et l'accès insuffisant aux services de base. L'insuffisance des financements a entravé l'assistance aux plus vulnérables.

XII. Examen stratégique en Côte d'Ivoire et au Libéria

54. Au cours des prochaines années, la présence de l'Organisation des Nations Unies en Afrique de l'Ouest ne sera plus tout à fait la même à mesure que l'ONUCI et la MINUL réduiront leurs effectifs et se retireront en définitive. Bien que l'expérience en Côte d'Ivoire et au Libéria reste positive, de graves problèmes politiques et liés à la sécurité subsistent, ainsi que des menaces latentes, qui risquent de compromettre la stabilité obtenue ces 10 dernières années grâce aux efforts de maintien de la paix menés par l'ONU et au niveau de la région. Dans mon rapport du 24 décembre 2013 (S/2013/761), j'indique que je ferai des recommandations sur la configuration de la composante militaire de l'ONUCI de juin 2014 aux élections d'octobre 2015, qui devrait être une période politique difficile. Dans ce rapport, et à nouveau dans mon rapport du 18 février 2014 sur la MINUL (S/2014/123), j'ai souligné que tout devait être fait pour préserver les acquis durement obtenus dans la région et qu'il fallait donc une planification prudente pour faire en sorte que les missions aient les moyens de leur mandat et atteignent leurs objectifs stratégiques avant leur retrait. Compte tenu de la réduction en cours des effectifs de l'ONUCI et de la MINUL, il faudra de plus en plus maximiser les possibilités offertes par l'interdépendance stratégique et opérationnelle de ces deux missions.

55. Dans ce contexte, des examens stratégiques ont été effectués par des équipes dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix, composées de représentants du Département de l'appui aux missions, du Département de la sûreté et de la sécurité, de la MINUL et de l'ONUCI, qui se sont rendues en Côte d'Ivoire et au Libéria, du 7 au 19 février. Ces équipes se sont intéressées essentiellement aux principales tâches de l'ONUCI et de la MINUL relevant de la politique et de la sécurité. Des études sur les moyens militaires et de police de l'ONUCI et de la MINUL ont été effectuées avant cet examen. Les équipes ont entendu des exposés détaillés des missions et tenu des consultations avec un large éventail d'acteurs nationaux et internationaux dans les deux pays. L'équipe chargée de l'examen en Côte d'Ivoire a rencontré le Premier Ministre Daniel Kablan Duncan et les ministres du Gouvernement; les responsables des services de sécurité nationaux et des forces armées; la Commission Dialogue, vérité et réconciliation; l'Autorité pour le

désarmement, la démobilisation et la réintégration; les partis politiques, y compris le FPI; les membres de la communauté diplomatique, dont des représentants de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

56. Au Libéria, l'équipe s'est entretenue avec la Présidente Ellen Johnson Sirleaf et plusieurs ministres; des membres du Parlement; des représentants de partis politiques et de la société civile; la Commission de la gouvernance; les responsables de l'armée et des services de sécurité nationaux; les membres de la communauté diplomatique; et l'équipe de pays des Nations Unies. Je ferai état des conclusions et recommandations concernant le Libéria dans mon rapport sur la MINUL qui paraîtra en août 2014.

57. L'équipe s'est également rendue dans les comtés de Nimba et de Grand Gedeh, du côté de la frontière libérienne, ainsi qu'à Toulépleu, à la frontière ivoirienne, pour consulter les autorités civiles et les responsables de la sécurité; les représentants des populations, y compris les chefs traditionnels, les femmes et les enfants; ainsi que les réfugiés et les rapatriés ivoiriens.

Conclusions de l'examen stratégique de la Côte d'Ivoire

58. La situation politique semble s'améliorer, le Gouvernement continuant de s'employer résolument à prendre des mesures pour apaiser les tensions et relancer le dialogue politique, tout en favorisant le développement économique et la mise en place de conditions propices au retour des réfugiés et des autres personnes qui ont quitté la Côte d'Ivoire pendant la crise postélectorale. Malgré ces améliorations, l'équipe chargée de l'examen a conclu que, d'après les personnes consultées, les élections de 2015 seraient un important baromètre de la viabilité de la stabilité actuelle. Pour mettre en place un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques, il faudra s'attaquer aux problèmes qui subsistent dans plusieurs domaines, notamment la mise en œuvre de réformes électorales d'une manière qui associe toutes les parties et renforce la confiance.

59. Si la situation en matière de sécurité s'est améliorée, des poches d'insécurité persistent, en particulier dans l'ouest du pays. De fortes tensions découlent des litiges fonciers, des questions de nationalité non résolues et du manque de confiance de la population dans les Forces républicaines de Côte d'Ivoire et les groupes armés affiliés, qui mènent la plupart des opérations de sécurité. Les vols à main armée, le racket et d'autres activités criminelles sont généralisés, et beaucoup craignent qu'il y ait des actes de violence pendant les élections. Une grande méfiance règne toujours entre les FRCI, la police et la gendarmerie, en particulier à l'extérieur d'Abidjan, où les FRCI assurent le maintien de l'ordre, au mépris de la police et de la gendarmerie pourtant présentes. S'il est vrai que l'efficacité opérationnelle et la gouvernance du secteur de la sécurité se sont améliorées, de nombreux problèmes politiques subsistent. Certains obstacles doivent également être surmontés avant que le Gouvernement puisse mettre en œuvre son ambitieux programme visant à désarmer tous les ex-combattants d'ici à la mi-2015, notamment régler les questions en suspens telles que le caractère non inclusif du processus, l'avenir des anciens commandants de zone et des dozos, et la difficulté de créer des possibilités d'emploi durables.

Évaluation des frontières et questions régionales

60. La situation à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire s'est considérablement améliorée depuis les évaluations similaires effectuées en 2012 et 2013. Il n'y a pas eu d'attaque transfrontière majeure depuis mars 2013, bien qu'une offensive ait été menée en février près de la frontière avec le Libéria (voir par. 17 plus haut). En outre, comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, le HCR a dépassé l'objectif fixé pour les retours volontaires en provenance du Libéria en 2013, pays qui abrite encore toutefois plus de 43 000 réfugiés ivoiriens. Plusieurs rapatriées à Toulépleu qui se sont entretenues avec l'équipe de l'examen stratégique ont affirmé qu'elles se trouvaient mieux chez elles en Côte d'Ivoire, même si elles avaient besoin de recevoir une aide supplémentaire pour y reconstruire leur vie.

61. Dans le même temps, la frontière est restée extrêmement poreuse et le renforcement des capacités nationales permettant de faire face aux problèmes de sécurité transfrontaliers a progressé lentement dans les deux pays. Les responsables de part et d'autre de la frontière ont indiqué que les ressources humaines, financières et matérielles consacrées à la stabilisation des frontières étaient insuffisantes. Les chefs traditionnels et les anciens ont besoin d'aide pour mettre en place des initiatives transfrontières locales et ont également préconisé de renforcer la participation des jeunes aux initiatives de renforcement de la confiance afin de réduire le risque qu'ils ne se tournent vers des activités déstabilisatrices. Mettant en avant les améliorations en matière de sécurité, un ministre a indiqué qu'il n'était peut-être plus nécessaire de déployer des drones en Côte d'Ivoire.

62. Il y a également eu des progrès au niveau régional, notamment à la suite des efforts déployés par l'Union du fleuve Mano et la CEDEAO afin de relancer les mécanismes régionaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Toutefois, de nombreuses personnes interrogées ont indiqué qu'elles s'inquiétaient de la possibilité que la stabilité actuelle ne soit remise en cause, étant donné que des élections devaient se dérouler dans plusieurs pays en 2015, notamment en Côte d'Ivoire et dans deux des États voisins, le Burkina Faso et la Guinée.

XIII. Modifications proposées pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

63. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, l'ONUCI a réduit progressivement sa force, l'effectif de la mission qui s'établissait à 9 792 hommes en 2012 devant être ramené à 7 137 soldats d'ici au 30 juin 2014. La force comprendra alors cinq bataillons d'infanterie, une compagnie de réserve, des éléments habilitants associés et 192 observateurs militaires. Comme suite à la résolution 2112 (2013) du Conseil de sécurité, l'ONUCI concentre ses ressources dans l'ouest et dans les autres zones à haut risque.

Possibilités de reconfiguration de la composante militaire

64. L'étude des capacités militaires sur laquelle était fondé l'examen stratégique a permis de procéder à une évaluation complète des risques; d'analyser le dispositif et la composition de la Force de l'ONUCI, y compris sa dotation; et de formuler des propositions quant aux effectifs nécessaires pour aider le Gouvernement à protéger

les civils et à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité dans le pays avant et pendant la période électorale de 2015. Compte tenu des propositions avancées, ainsi que de la situation politique et de l'état de sécurité en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, l'équipe chargée de l'examen a conclu que de nouvelles réductions étaient possibles.

65. Sachant que la période électorale risque d'être marquée par des tensions, et compte tenu des obstacles restants décrits plus haut, il est vivement recommandé de procéder avec prudence pour ce qui est des aménagements à apporter à la force de l'ONUCI. On pourrait ainsi retirer 1 100 militaires entre juillet 2014 et juin 2015, ce qui laisserait un effectif de 6 037 militaires, les rapatriements pouvant être effectués lors de la relève des contingents afin d'optimiser l'utilisation des ressources. De manière concrète, il faudra notamment : rapatrier 530 soldats de l'infanterie et 542 autres militaires, ce qui pourra être fait en partie : a) en ramenant le nombre de secteurs militaires de trois à deux, l'un couvrant l'est et l'autre l'ouest, ce qui permettrait une réduction de 28 officiers d'état-major; b) en retirant deux des trois compagnies de génie, soit en retirant 283 soldats, et le matériel connexe; c) en retirant une compagnie de transport composée de 450 éléments; et d) en réduisant progressivement le personnel d'un hôpital militaire. Après la conclusion sans violence du processus électoral de 2015, il est recommandé de réduire encore la force de 2 000 autres éléments d'ici à la mi-2016, et de ramener l'ONUCI à un effectif résiduel de 4 000 éléments environ.

66. Afin de pouvoir être efficace sur le plan militaire, la force continuerait de regrouper ses installations et ses bases, en se concentrant sur l'ouest et les zones à haut risque et en s'orientant vers un dispositif plus souple. L'ONUCI renforcerait aussi sa capacité d'appréciation de la situation et ses moyens d'alerte rapide de manière à mieux anticiper les menaces et à intervenir plus rapidement. La mise en œuvre de ce concept d'opérations plus musclé permettrait de tenir compte du mandat assigné à la force qui consiste à protéger les civils dans ses zones de déploiement et selon ses capacités, sans préjudice de la responsabilité principale qui incombe aux autorités ivoiriennes, en se concentrant sur les menaces qui dépassent la capacité d'intervention de l'État. La force aiderait aussi le Gouvernement à renforcer la capacité des forces de défense nationale.

67. L'équipe chargée de l'examen stratégique a aussi envisagé le retrait de 1 700 militaires d'ici à juin 2015, conformément aux intentions exprimées dans la résolution 2112 (2013) du Conseil de sécurité, ce qui ramènerait l'effectif de la mission à 5 437 membres durant la période électorale. Cela pourrait être fait en retirant deux bataillons d'infanterie, en plus des militaires mentionnés au paragraphe 65 ci-dessus. Toutefois, cela réduirait les moyens de réaction et d'intervention nécessaires pour la période électorale de 2015 ainsi que les activités de désarmement. On se rappellera que, lors des élections de 2010, l'ONUCI disposait d'un effectif dépassant 7 000 militaires, soit 500 éléments de plus, et bénéficiait à titre provisoire de moyens militaires et de police provenant de la MINUL, qui ne sont plus disponibles compte tenu de la réduction des effectifs de cette mission. Bien que l'on n'anticipe pas de crise en 2015, il faudrait mettre en place, dans le cadre d'une planification prudente, des mesures d'urgence, avec l'autorisation préalable du Conseil de sécurité, en s'appuyant sur l'aide ponctuelle fournie par d'autres opérations de maintien de la paix en Afrique au titre de la coopération entre missions. À défaut, des accords bilatéraux et autres devraient être conclus.

Création d'une force d'intervention rapide régionale

68. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents sur l'ONUCI et la MINUL, des plans ont été élaborés en vue de créer, au sein de l'effectif militaire autorisé de l'ONUCI, une force d'intervention rapide configurée et équipée pour faire face à tout incident en Côte d'Ivoire et pour intervenir rapidement dans le même temps au Libéria en cas de grave détérioration de la sécurité. Cette force agirait au titre du cadre de coopération entre missions défini dans la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité.

69. Sur la base d'une évaluation des menaces, des tâches requises et des ressources disponibles, il est proposé d'établir, au sein de l'ONUCI, un bataillon d'intervention rapide fort de 650 hommes, comprenant deux compagnies d'infanterie motorisée et une compagnie d'infanterie mécanisée, avec des éléments d'appui, qui permettrait de procéder à de multiples déploiements simultanés le cas échéant. Ce bataillon continuerait de relever de l'ONUCI, mais il est envisagé qu'il puisse aussi opérer au Libéria si les circonstances l'exigent et s'il y est autorisé. La décision stratégique de déployer le bataillon au Libéria serait prise par le Département des opérations de maintien de la paix, au vu de la situation sur le terrain et des menaces respectives dans les deux pays, et compte tenu des conseils de mes représentants spéciaux pour le Libéria et la Côte d'Ivoire. Le commandement et le contrôle au niveau de la mission demeureraient inchangés, et des modalités seraient arrêtées pour permettre la conduite d'opérations au titre d'accords de coopération entre missions. En ce qui concerne la composition du bataillon, un État membre de la CEDEAO fournisseur de contingents et ayant une expérience en matière de maintien de la paix dans les deux pays a été retenu, l'accord sera officialisé lorsque le Conseil de sécurité aura donné son approbation. De manière concrète, on envisage que la compagnie de réserve de la force de l'ONUCI, qui comprend actuellement 450 militaires basés à Yamoussoukro, serait reconfigurée et élargie. Pour que le bataillon puisse être efficace et intervenir rapidement, des kits d'expédition devront être mis à disposition, ainsi que des moyens de transport, un soutien logistique et d'autres formes d'appui.

70. La mobilité est un aspect essentiel si l'on veut que le concept de force régionale d'intervention rapide soit efficace. L'ONUCI dispose de trois hélicoptères armés stationnés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, dont l'utilisation a déjà été autorisée, en Côte d'Ivoire et au Libéria, comme suite à la résolution 2062 (2013) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité. Ces hélicoptères jouent un rôle de dissuasion d'une importance critique, et devraient rester dans la région jusqu'à la fin du cycle électoral de 2015 en Côte d'Ivoire. Il est en outre recommandé de maintenir tous les hélicoptères militaires polyvalents de l'ONUCI et de la MINUL et d'adopter une démarche analogue, pour permettre que tous les moyens militaires aériens des deux missions soient utilisés dans les deux théâtres d'opérations, ce qui faciliterait une intervention rapide et la mobilité, tout en n'intervenant pas sur la zone de responsabilité de l'une ou l'autre mission. Les accords avec les pays fournisseurs de contingents concernés seraient finalisés après que le Conseil de sécurité aurait donné son approbation.

Forces françaises

71. L'effectif des forces françaises s'établit à 450 militaires, qui accompagnent le Gouvernement dans la réforme du secteur de la sécurité. Par sa résolution

2112 (2013), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2014 l'autorisation qu'il a donnée aux forces françaises de soutenir l'ONUCI dans la limite de ses moyens et dans ses zones de déploiement. Cet appui à l'ONUCI demeure nécessaire.

Composante de police

72. L'effectif autorisé de la composante de police de l'ONUCI s'établit à 1 555 éléments, dont 555 policiers hors unités constituées et 1 000 policiers déployés dans six unités constituées. Compte tenu des problèmes que la police nationale et les gendarmes rencontrent pour exercer pleinement leurs responsabilités, il a été recommandé dans l'examen stratégique de procéder à des ajustements mineurs, et de ramener de 555 à 500 le nombre de policiers hors unités constituées. Les policiers restants devront s'employer à appuyer le renforcement des capacités et la mise en place des organismes de maintien de l'ordre public, ainsi qu'à aider à mettre en œuvre le plan d'action national pour la police, notamment s'agissant de la sélection. Ils fourniront également une formation, un encadrement et des conseils portant sur la sécurité des élections.

73. Il est recommandé de ne pas réduire les unités de police constituées jusqu'à la fin de la période électorale, car celles-ci s'attacheront à épauler les forces de sécurité nationale et contribueront à remédier à l'absence de sécurité dans les régions du pays où le personnel militaire de l'ONUCI s'est retiré. Elles devront notamment assurer le maintien de l'ordre en appui aux forces de sécurité nationale, et fournir un appui opérationnel. Les patrouilles conjointes des unités de police constituées et des forces de sécurité nationale se poursuivront, en tant que mesure de confiance.

Incidences en termes d'appui

74. Les réductions des éléments militaires habilitants proposées plus haut sont possibles compte tenu des infrastructures généralement bonnes et de la stabilité qui règne en Côte d'Ivoire, ainsi que de la disponibilité dans le pays d'autres solutions sur le marché pour les transports, le génie et les services médicaux. Cela étant, elles auront quand même des incidences sur la portée du soutien logistique et les filières d'approvisionnement de la mission.

Sûreté et sécurité du personnel

75. On estime que les risques pour le personnel des Nations Unies sont faibles en Côte d'Ivoire, à l'exception de certaines zones situées dans l'ouest. La criminalité (vols, cambriolages et banditisme) reste le principal risque. Le 12 février, deux membres du personnel des Nations Unies venant de Yamoussoukro et se dirigeant vers Daloa ont été dépossédés, sous la menace d'une arme à feu, de leur argent et de leurs biens personnels par 10 assaillants armés et masqués près du village de Zatta. Le maintien d'une solide capacité actualisée d'évaluation des risques pour la sécurité contribuerait à prévenir ces menaces, de même que le regroupement des installations où est affecté le personnel des Nations Unies.

XIV. Incidences financières

76. Mont projet de budget pour le fonctionnement de l'ONUCI durant la période allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, qui s'élève à 512,6 millions de dollars, a

été soumis à l'Assemblée générale pour examen et approbation pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-huitième session. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération au-delà du 30 juin 2014, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée pour l'exercice financier 2014/15.

77. Au 29 avril 2014, les contributions non acquittées au Compte spécial de l'ONUCI s'élevaient à 46,1 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour la totalité des opérations de maintien de la paix se chiffrait à la même date à 1 688,6 millions de dollars.

78. Pour les périodes prenant respectivement fin en janvier 2014 et en décembre 2013, le remboursement des sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents a été effectué selon le calendrier des versements trimestriels.

XV. Observations

79. Il est encourageant de constater que des progrès continuent d'être enregistrés en Côte d'Ivoire. Le pays est sur la voie de la réconciliation, de la stabilité et de la reprise économique. Les gains concrets qui sont récoltés donnent à espérer que le pays retrouvera bientôt son rôle historique de havre de prospérité en Afrique de l'Ouest. Il convient de rendre hommage au peuple et au Gouvernement ivoiriens qui ont à cœur d'asseoir une paix durable.

80. Sous la direction du Président de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement continue de progresser sur certains problèmes critiques, tout en faisant d'importants gestes de conciliation en direction des opposants politiques. J'invite instamment toutes les parties prenantes à saisir l'occasion qui s'offre de s'acheminer vers l'instauration d'un dialogue ouvert et constructif visant à surmonter les divisions du passé, et à arrêter des objectifs prioritaires pour l'avenir du pays. Le succès de ce dialogue se mesurera à l'aune des progrès qui devront être réalisés d'urgence s'agissant de l'adoption de réformes fondamentales portant notamment sur la nationalité et le foncier, ainsi que de la définition des instruments juridiques réglementant les élections. L'obstruction ou la non-participation au dialogue ne sauraient empêcher le pays d'avancer sur la voie de la stabilité. Ma Représentante spéciale continuera d'exercer ses bons offices pour faciliter la réalisation de progrès dans des domaines clefs.

81. L'élection présidentielle de 2015 se profile déjà à l'horizon. Sachant que la Côte d'Ivoire n'a pas connu d'élections qui se sont déroulées dans le calme depuis l'éclatement de la crise en 2002, ces élections seront un événement déterminant pour la pérennité de la stabilité. Il faut donc impérativement accélérer les consultations sur les réformes avec toutes les parties prenantes, afin de réunir les conditions voulues pour faciliter le déroulement d'élections crédibles, transparentes et sans exclusive. Les premières mesures prises par le Gouvernement méritent d'être saluées. Des efforts soutenus seront nécessaires pour élargir la portée des discussions sur des questions sensibles. Je prends toutefois note avec préoccupation de l'augmentation inacceptable des propos inflammatoires et provocateurs et des discours haineux, notamment dans les médias. Ceux qui attisent les flammes de l'intolérance et de la violence doivent être tenus de répondre de leurs actes.

82. Le nombre important d'Ivoiriens fidèles à l'ancien régime qui ont entendu l'appel lancé par le Gouvernement pour qu'ils regagnent la Côte d'Ivoire est un bon signe de rétablissement de la confiance, sachant que la participation pleine et entière de tous les citoyens est un indicateur important de la normalisation. Dans le même temps, pour pouvoir panser les plaies du passé, il faudra donner à tous les citoyens la possibilité de participer à un processus de réconciliation nationale authentique et ouvert. C'est pourquoi je me félicite de la prorogation du mandat de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, qui mène avec succès ses travaux axés sur la recherche de la vérité. La Commission doit poursuivre inlassablement ses efforts pour aider les Ivoiriens dans tout le pays à témoigner, ce qui est un aspect important du processus de réconciliation, et inclure tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance politique, ethnique ou autre. Je demande également à la communauté internationale d'appuyer ses efforts.

83. La réconciliation serait aussi renforcée si de nouveaux efforts étaient faits pour veiller à ce que des procédures judiciaires impartiales et perçues comme équitables soient rapidement engagées contre les auteurs présumés de violations des droits de l'homme durant la période postélectorale, quel que soit leur statut ou leur appartenance politique. Je me félicite de la coopération constructive qui s'est instaurée entre la Cour pénale internationale et les autorités ivoiriennes en vue de faire avancer les procédures judiciaires visant à lutter contre l'impunité et à rendre justice pour les crimes contre l'humanité et autres atteintes aux droits de l'homme. Il est impératif que le Gouvernement demeure engagé à rendre une justice équitable et indépendante sans discrimination, conformément à ses obligations de droit international et aux normes pertinentes en matière de droits de l'homme. En particulier, je déplore vivement le retard pris dans les enquêtes concernant plusieurs affaires importantes, telles que le meurtre de sept soldats de la paix en juin 2012 et l'attaque lancée contre le camp de déplacés de Nahibly en juillet 2012. Les auteurs de ces crimes haineux doivent être traduits en justice.

84. Je reste soucieux de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Il faut veiller à assurer la protection des victimes et des témoins, et s'employer à améliorer la justice pour mineurs et à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la justice. Je m'inquiète également de la persistance d'informations faisant état d'arrestations et de mises en détention arbitraires, de cas de violence sexuelle et de sévices sur la personne d'enfants, ainsi que d'assassinats, de torture et de mauvais traitements. Le nombre de poursuites engagées à cet égard demeure trop faible et il est rarement donné suite aux plaintes pour viol. J'invite instamment les autorités compétentes à faire tout leur possible pour veiller à ce que les droits fondamentaux soient garantis à tous les citoyens.

85. Des progrès importants ont été accomplis sur la voie de la réforme du secteur de la justice, notamment s'agissant de reconnaître la nécessité d'améliorer la parité hommes-femmes. La prise en main par l'État de cette question prioritaire est primordiale, tout comme les mesures visant à rétablir la confiance entre les forces de sécurité et en leur sein, ainsi qu'avec la population. Les pouvoirs publics doivent redoubler d'efforts à cet égard. Par ailleurs, il reste encore des problèmes extrêmement délicats à régler, qui auront un retentissement sur le succès du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Malgré les progrès enregistrés, un trop grand nombre d'ex-combattants sont toujours armés et au chômage, ce qui fait peser une menace sur la sécurité nationale et la protection des civils. Je rends hommage au Gouvernement qui s'est fixé l'objectif ambitieux de

désarmer tous ces ex-combattants d'ici à la mi-2015, ce qui nécessitera d'accélérer ce processus, d'une manière pleinement transparente. J'invite la communauté internationale à appuyer l'action menée par le Gouvernement.

86. La Côte d'Ivoire continue d'être confrontée à de graves dangers pour sa stabilité. Elle doit encore s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment le foncier et la nationalité, tandis que les conflits intercommunautaires contribuent à l'instabilité. Je note avec inquiétude que certaines parties du pays continuent d'être en proie à l'insécurité, des crimes violents étant souvent commis par ceux-là mêmes qui sont chargés de protéger la population. C'est pourquoi j'engage le Gouvernement à veiller à ce que des mécanismes efficaces de discipline et de contrôle soient mis en place, ainsi que d'autres mesures visant à garantir que les forces de sécurité agissent dans les limites de leur mandat et dans le respect de la loi.

87. J'ai le plaisir de constater que la situation dans l'ouest et le long de la frontière s'est améliorée, encourageant les réfugiés à regagner le pays de leur plein gré. Les femmes sont le maillon essentiel de la société. Le fait que des femmes rapatriées affirment que la vie de leur famille s'est améliorée depuis qu'elles sont rentrées est un signe important et révélateur, qui montre que la peur, la méfiance et le sentiment d'insécurité ont fortement diminué. Mais la plupart des réfugiés ont besoin d'une aide supplémentaire pour reconstruire leurs vies, et un trop grand nombre se heurtent à des retards importants pour recouvrer leurs propriétés illégalement occupées ou pour recevoir une assistance et avoir notamment accès à des services de base. J'invite instamment les pouvoirs publics et leurs partenaires à travailler en étroite collaboration avec les rapatriés pour veiller à ce que ceux-ci se réintègrent durablement dans leur communauté. Il importe en outre au plus haut point d'accélérer la croissance économique en vue de réduire la pauvreté et les inégalités, en particulier parmi les femmes et les groupes de population les plus vulnérables. L'économie de la Côte d'Ivoire croît à un rythme impressionnant, et l'ensemble de la population devrait en récolter les fruits.

88. Je remercie le Président de la Côte d'Ivoire pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve à la tête de la CEDEAO. Pour asseoir la paix dans n'importe quel pays de l'Afrique de l'Ouest, il faut que la paix existe dans les pays voisins. La coopération entre les pays de la région pour assurer la sécurité est donc extrêmement importante, et je salue les efforts déployés à cet égard par la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, que l'ONU continuera d'appuyer. La Côte d'Ivoire s'est également efforcée d'améliorer ses relations avec les pays limitrophes, ce qui a contribué à renforcer la sécurité régionale, de même que la coopération qui s'est poursuivie entre l'ONUCI et la MINUL. Afin d'optimiser les synergies stratégiques et opérationnelles des deux missions, je prévois de créer une force d'intervention rapide au sein de l'effectif autorisé de l'ONUCI (voir par. 68 à 70 plus haut) et demanderai au Conseil de sécurité qu'il autorise cette force à opérer au Libéria et en Côte d'Ivoire.

89. Si des progrès notables ont été accomplis en Côte d'Ivoire et dans l'ensemble de la région, des défis de taille subsistent néanmoins. Je suis convaincu qu'il est absolument essentiel de prendre toutes les précautions voulues pour empêcher que les gains durement acquis ces 10 dernières années ne soient anéantis. Partant, j'approuve les conclusions de l'examen stratégique selon lesquelles l'ONUCI demeure indispensable et devrait continuer de jouer un rôle actif pour aider à créer

les conditions voulues afin que les élections prévues en 2015 puissent se dérouler dans le calme. Je recommande par conséquent que le Conseil de sécurité proroge d'un an, jusqu'au 30 juin 2015, le mandat de l'ONUCI créé par la résolution 2012 (2013), l'accent devant être mis en particulier sur les principales responsabilités de l'Opération dans le domaine politique et en matière de sécurité. Je recommande en outre que l'on fasse preuve de prudence pour ce qui est des modifications qui seront apportées aux composantes militaire et de police de la mission (voir par. 65, 66, 72 et 73 ci-dessus), laissant un effectif autorisé de 6 037 militaires et de 1 500 policiers jusqu'à fin juin 2015. Si les élections se déroulent dans le calme en 2015, 2 000 autres soldats pourraient être retirés d'ici à juin 2016.

90. Je remercie ma Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire, Aïchatou Mindaoudou, pour la façon exemplaire dont elle dirige l'ONUCI, ainsi que l'ensemble des membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies pour leur engagement en faveur de la paix en Côte d'Ivoire. Je suis également reconnaissant à tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, à l'Union africaine, à la CEDEAO, à l'Union du fleuve Mano et aux organisations régionales, aux partenaires multilatéraux et bilatéraux, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour le soutien précieux qu'ils apportent à la Côte d'Ivoire.

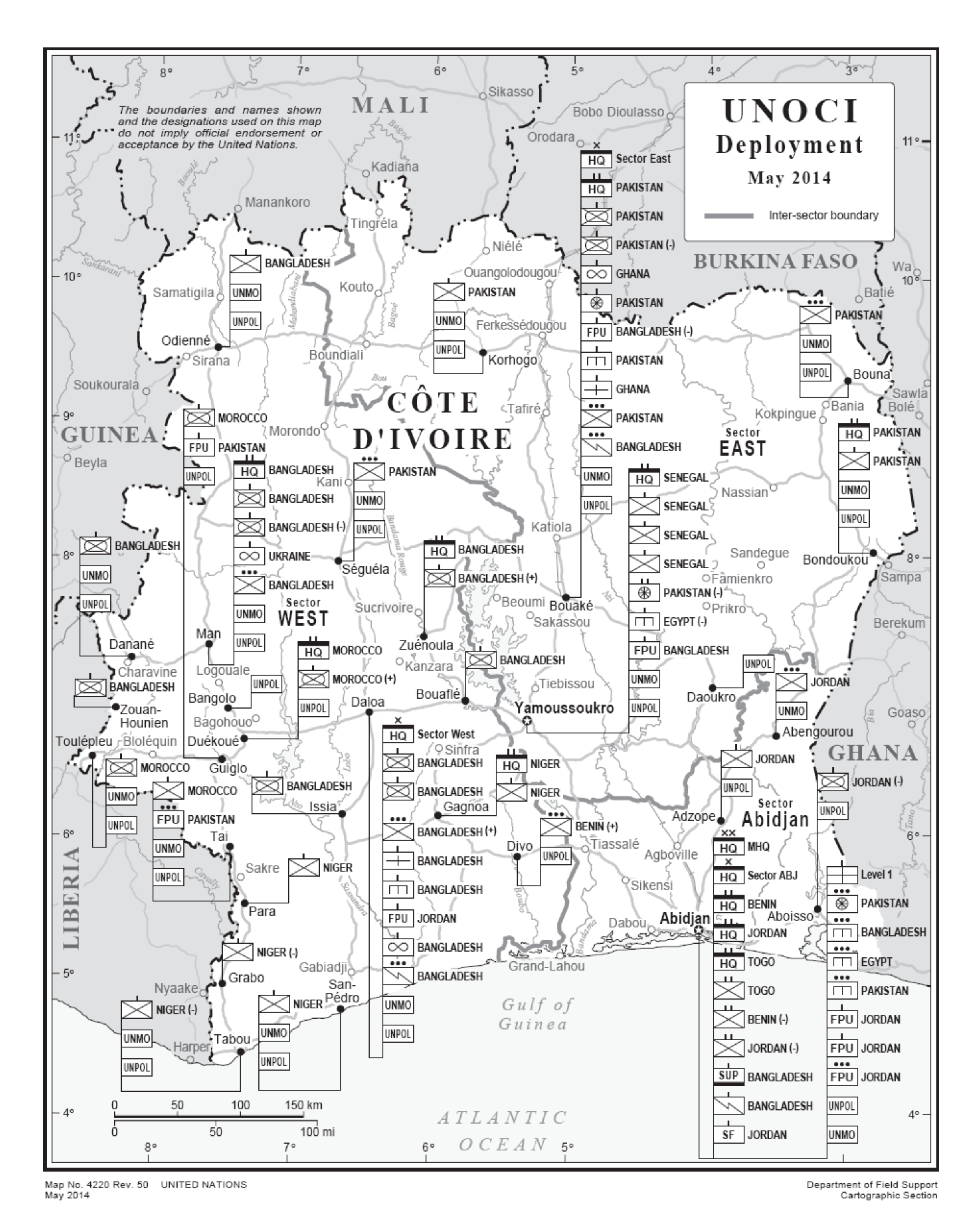
Annexe

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police

(Au 1er mai 2014)

	Composante armée				Composante police	
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**	*Unités de police constituées*	*Policiers*
Argentine	–	–	–	–	–	3
Bangladesh	13	9	1 677	**1 699**	180	–
Bénin	5	8	369	**382**	–	51
Bolivie (État plurinational de)	2	–	–	**2**	–	–
Brésil	4	3	–	**7**	–	–
Burkina Faso	–	–	–	–	–	42
Burundi	–	–	–	–	–	48
Cameroun	1	–	–	**1**	–	20
Chine	6	–	–	**6**	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	23
Égypte	–	1	175	**176**	–	12
El Salvador	3	–	–	**3**	–	–
Équateur	2	–	–	**2**	–	–
Espagne	–	1	–	**1**	–	–
Éthiopie	2	–	–	**2**	–	–
Fédération de Russie	11	–	–	**11**	–	–
France	1	6	–	**7**	–	11
Gambie	3	–	–	**3**	–	–
Ghana	6	7	150	**163**	–	8
Guatemala	5	–	–	**5**	–	–
Guinée	3	–	–	**3**	–	10
Inde	8	–	–	**8**	–	–
Irlande	2	–	–	**2**	–	–
Jordanie	8	11	1 058	**1 077**	490	15
Madagascar	–	–	–	–	–	23
Malawi	3	2		**5**	–	–
Maroc	–	3	723	**726**	–	–
Namibie	2	–	–	**2**	–	–
Népal	3	1		**4**	–	–
Niger	6	4	868	**878**	–	42
Nigéria	3	–	–	**3**	–	4
Ouganda	3	2	–	**5**	–	–
Pakistan	11	12	1 367	**1 399**	190	–

Pays	*Composante armée*				*Composante police*	
	Observateurs militaires	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**	*Unités de police constituées*	*Policiers*
Paraguay	7	2	–	**9**	–	–
Pérou	3	–	–	**3**	–	–
Philippines	3	3	–	**6**	–	–
Pologne	2	–	–	**2**	–	–
République centrafricaine	–	–	–	**–**	–	6
République de Corée	2	–	–	**2**	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	**–**	–	9
République de Moldova	4	–	–	**4**	–	–
République-Unie de Tanzanie	2	2	–	**4**	–	–
Roumanie	6	–	–	**6**	–	–
Rwanda	–	–	–	**–**	–	41
Sénégal	8	7	495	**474**	–	40
Serbie	3	–	–	**3**	–	–
Tchad	4	1	–	**5**	–	23
Togo	8	6	463	**477**	–	23
Tunisie	7	3	–	**10**	–	19
Turquie	–	–	–	**–**	–	14
Ukraine	–	–	38	**38**	–	13
Uruguay	2	–	–	**2**	–	3
Vanuatu	–	–	–	**–**	–	3
Yémen	9	1	–	**10**	–	11
Zambie	2	–	–	**2**	–	–
Zimbabwe	3	–	–	**3**	–	–
Total	**195**	**95**	**7 277**	**7 356**	**860**	**517**


UNOCI
Deployment
May 2014
Inter-sector boundary
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
MALI
BURKINA FASO
GUINEA
LIBERIA
GHANA
CÔTE D'IVOIRE
Sector WEST
Sector EAST
Sector Abidjan
Gulf of Guinea
ATLANTIC OCEAN
Yamoussoukro
Abidjan
Map No. 4220 Rev. 50 UNITED NATIONS
May 2014
Department of Field Support
Cartographic Section